PRESLES-EN-BRIE





ÉTUDE SURVEILLÉE 2026/2027
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE ANDRÉ

L'inscription à l'étude surveillée se fait **obligatoirement** pour la période du 04/01/27 au 30/06/27. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Le tarif pour l'année 2026/2027 est de 44€ par enfant et par trimestre. Le paiement se fera en 2 fois, échelonné comme suit :
- une facture de 44€ (par enfant) payable à l'inscription
- une facture de 44€ (par enfant) début avril 2027 payable jusqu'au 30 avril 2027.

Le règlement pourra être effectué uniquement par CB sur le portail famille ou par chèque (à l'ordre du : **Trésor Public**).
Attention : Il n'y aura pas de prélèvement automatique pour cette prestation

L'Etude surveillée aura lieu les lundis et mardis de 16h30 à 18h00 :
▪ De 16h30 à 17h : étude surveillée en ***récréation*** pour laquelle les parents ont à prévoir le goûter de l'enfant,
▪ De 17h à 18h : étude ***surveillée***, assurée par des enseignants,
L'enfant devra être récupéré à 18h00 devant l'école par vos soins, le cas échéant il sera redirigé automatiquement vers le centre de loisirs qui sera facturé.

MODALITES D'INSCRIPTION
Inscriptions du 07/12/2026 au 31/12/2026

1) Faire une demande de dossier d'inscription par mail auprès de la mairie.
2) Une fois le dossier complété, le retourner par mail à mairie@preslesenbrie.eu ou le déposer à l'accueil de la mairie.
3) Effectuer le paiement du second trimestre.

L'inscription deviendra définitive après le règlement du second trimestre.
Un mail du service scolaire confirmera l'inscription de votre enfant à l'étude surveillée.

NB : En inscrivant votre enfant à l'étude surveillée, vous acceptez les conditions énumérées ci-dessus.

Mairie de Presles-en-Brie – 6 rue Abel Leblanc – 77220 PRESLES-EN-BRIE
Tel : 01 64 25 50 03/Fax : 01 64 25 59 69 – Mail : mairie@preslesenbrie.eu